



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E93597

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2026

ÉDITÉ LE

13/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2006

Forme juridique : SAS

Capital : 400 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST ETIENNE 487671814

Siret : 487 674 814 00024

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 21054

Assurance Responsabilité Travaux :

ACTE IARD 2728087

Assurance Responsabilité Civile :

ACTE IARD 2728087

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : CST MARQUES

12 RUE VACHER
ZI DU BARDOT
42000 SAINT-ETIENNE

Téléphone : 04 77 80 53 29

Fax : 04 77 57 98 37

Portable : 06 45 13 17 91

Site Internet :

E-mail : strubia@cstmarques.com

Responsabilité légale :

MARQUES CST DIRECTRICE GENERALE / TRUBIA CHRISTOPHE PRÉSIDENT /
TRUBIA SANDRA DIRECTRICE GENERALE

Effectif moyen : 23

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	21/03/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	26/11/2024
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	21/03/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/11/2024
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	21/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	21/03/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	21/03/2024
o Ventilation mécanique	21/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.